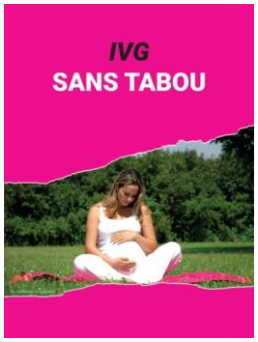

La Lettre du Réseau Vie

Mai 2016

ASTUCE !

Pour accéder plus rapidement aux différents chapitres de cette lettre, il suffit de cliquer sur les titres du sommaire !

SOMMAIRE

- ÉDITO : Avortement - L'homme, ce grand absent… (p.1)
- CHAPITRE 1 : Les dernières évolutions législatives par Alain FUMEY (p.2)
- CHAPITRE 2 : Les informations sur notre Assemblée Générale (p.5)
- CHAPITRE 3 : Où en est notre projet de maison médicale ? (p.6)
- CHAPITRE 4 : Notre page Facebook s'anime ! (p.7)
- CHAPITRE 5 : Les associations du Rhône : informations, demandes… (p.8)
- CHAPITRE 6 : Commander le livre « IVG sans tabou » (p.10)

ÉDITO : AVORTEMENT - L'HOMME, CE GRAND ABSENT…

Pour notre Assemblée Générale (samedi 21 mai à 9h45 à la Maison des familles 50-52, cours Charlemagne Lyon 2°), nous aurons la joie d'accueillir **Michel Hermenjat** pour une conférence exceptionnelle sur le thème **« Avortement : l'homme ce grand absent »**.

Il est curieux de constater, dans cette période où tous les hommes et femmes politiques, tous les médias nous parlent d'égalité, l'homme, le père, est totalement exclu de l'avortement… et pourtant !
Michel Hermenjat explique parfaitement dans son livre **« Cet enfant qui m'a manqué – Parole d'homme face à l'avortement »** que cela est à l'origine de nombreuses souffrances. Sans l'implication de l'homme aux côtés de la femme, le problème ne pourra pas être résolu. La première plainte exprimée par les femmes qui demandent de l'aide après une IVG, c'est la démission de l'homme. A l'inverse, l'exclusion de l'homme, l'interdiction qu'il a de s'opposer au meurtre de son enfant a pour conséquence qu'il se désinvestit de plus en plus.

Nous pensons que l'avortement est prioritairement un problème d'hommes. Leur vocation est d'être le garant de la vie de leurs enfants. C'est à nous de commencer à inverser la tendance.

Puisse cette conférence, à laquelle chacun de vous est convié, adhérent ou non du Réseau Vie, nous aider à en prendre conscience.

Dans cette attente, je profite de cet édito pour remercier tous ceux qui nous apportent leur confiance par le temps qu'ils consacrent à notre association, par leurs prières, leurs dons et leurs mots d'encouragement.

Patrick RECIPON
Président Réseau Vie

Retour vers le sommaire

LES DERNIÈRES ÉVOLUTIONS LÉGISLATIVES par Alain Fumey

Depuis la publication du livret « IVG Sans Tabou » la législation s'est précisée.

L'avortement

La loi du 26 janvier 2016 supprime le délai de réflexion en matière d'avortement, donne aux sages-femmes la possibilité de réaliser un avortement médicamenteux[1] et aux médecins des centres de santé celle d'effectuer un avortement chirurgical. De plus les établissements de santé se voient imposer des objectifs en quotas d'avortements[2].

On peut observer dans le même temps que, si l'avortement est vigoureusement encouragé, sans exclure la coercition, la grossesse en vue d'une naissance – pardon pour le pléonasme – ne se voit guère encouragée. Outre la réduction observée des allocations et du quotient familial, la naissance d'un bébé occasionne des frais dont une partie est laissée à la charge des familles, là où depuis le 1er avril 2016, l'avortement est systématiquement pris entièrement en charge par la Sécurité Sociale, sans avance de fonds au besoin. Les scandales révélés ces derniers mois sur les pratiques mercantiles de responsables du Planning Familial américain conduisent à s'interroger sur les réelles motivations des promoteurs de ces mesures. Et comment comprendre la contradiction de ces dispositions décourageant objectivement les naissances, avec les avertissements des démographes sur le déficit du renouvellement des générations (plus d'un bébé sur cinq détruit en France)[3] ?

Un autre aspect connexe est l'introduction, déjà ancienne, de la pilule abortive au sein des établissements scolaires. L'insistance législative à faciliter, voire forcer sa délivrance à une mineure sur simple demande, sans avertir les parents[4], interroge sur les objectifs réels poursuivis. Les propos sans fard de Véronique Séhier, coprésidente du Planning Familial français, apportent un éclairage déconcertant : elle milite ouvertement pour une « éducation à la sexualité » renforcée à l'école[5], dans une approche « plus favorable à l'épanouissement de chacun ». On ne peut s'empêcher de comparer cette vision avec la récente résolution[6] adoptée en mars 2016 en Utah (USA), qui qualifie la pornographie de « crise de santé publique »…

Le bébé, cet ignoré

A quel moment devient-on un être humain, muni de tout son potentiel, distinct de tout autre humain y compris son père ou sa mère ?

---

[1] Ce point n'est pas anodin car contrairement aux médecins, les sages-femmes, comme les pharmaciens, ne prêtent pas le serment d'Hippocrate et ne peuvent légalement invoquer une 'clause de conscience' [l'auteur ne sait pas ce qu'il en est pour les infirmières et autres personnels de santé]

[2] Cet aspect peut être mis en relation avec l'offensive observée au Canada, où des responsables ont élaboré une argumentation visant à déposséder les médecins de leur liberté de conscience

[3] Qu'on compenserait par une immigration devenue incontrôlée ?

[4] Il est question de l'accompagnement par « une personne majeure de son choix » sans précision ; ce sera bien souvent l'infirmière scolaire, ou n'importe quelle personne du Planning Familial local, mais il n'est pas interdit d'envisager une simple 'copine' plus âgée et avertie, ou un proxénète…

[5] Le ministère de l'Education Nationale l'a visiblement entendue car les dernières circulaires de rentrées mentionnent avec constance « l'homophobie », dans une perspective éclairée par les contrats de subvention de l'audiovisuel : le cahier des charges a pour conséquence de rendre l'expérience séduisante à tout spectateur

[6] http://premium.lefigaro.fr/flash-actu/2016/04/20/97001-20160420FILWWW00009-utah-la-pornographie-crise-de-sante-publique.php

Retour vers le sommaire

C'est un euphémisme de dire que cette question divise ; elle est même au cœur des deux courants fondamentaux qui traversent l'humanité : l'Homme se définit-il lui-même, ou se reçoit-il de quelqu'un, ou quelque chose, d'autre ?

Pour l'humain ordinaire nécessairement passé par ce stade, la réponse semble logique : dès la fécondation le patrimoine génétique est complet, distinct de celui de tout autre être vivant. Pour certains 'spécialistes' cela semble plus compliqué, ce qui légitimerait des avortements de plus en plus tardifs voire ce qu'on appelle des *infanticides néonataux*[7]. Ces atermoiements ne peuvent que susciter l'incompréhension au regard simplement de la DUDH (Déclaration universelle des droits de l'Homme) et ce qu'elle dit des « traitements inhumains et dégradants ».

Devrait-on se baser sur l'apparition de signes de douleur, marquant l'achèvement de connexions nerveuses fondamentales ? Les observations du Dr Anand démontrent leur existence dès avant la 16ème semaine, vraisemblablement autour de la 11ème semaine, voire la 5-6ème selon certains témoignages. Si on se base sur la première ébauche d'un être humain, moment au-delà duquel les expériences sur l'embryon sont interdites, il faut même remonter au 14ème jour. Les lecteurs ayant le cœur bien accroché pourront comparer ces données avec les vidéos décrivant les diverses méthodes d'avortement, selon l'âge du bébé[8].

Le bilan ? En dehors du repère factuel de la fécondation, la multitude de 'débuts', plus ou moins tardifs proposés par les diverses législations, ressemblent à ce qu'ils sont : des sophismes développés pour tenter de justifier l'injustifiable[9].

Et la recherche ?

Depuis la loi de bioéthique de 2004 (Article L2151-5), la recherche sur les cellules souches embryonnaire est autorisée. Censée être valable pour cinq ans, cette autorisation a été renouvelée à trois reprises, la dernière fois en janvier 2016.

Selon la loi, « *aucune recherche sur l'embryon humain ni sur les cellules souches embryonnaires ne peut être entreprise sans autorisation. Un protocole de recherche conduit sur un embryon humain ou sur des cellules souches embryonnaires issues d'un embryon humain ne peut être autorisé que si :*
1° La pertinence scientifique de la recherche est établie ;
2° La recherche, fondamentale ou appliquée, s'inscrit dans une finalité médicale ;
3° En l'état des connaissances scientifiques, cette recherche ne peut être menée sans recourir à ces embryons ou ces cellules souches embryonnaires ;
4° Le projet et les conditions de mise en œuvre du protocole respectent les principes éthiques relatifs à la recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires ».

La troisième condition, selon laquelle la recherche « *ne peut être menée sans recourir à ces embryons ou ces cellules souches embryonnaires* » devrait en toute logique l'interdire. En effet depuis 2006, on connaît la possibilité de créer des cellules souches pluripotentes

[7] Une conférence a été donnée à ce sujet le 8 avril 2016 au parlement européen par l'ECLJ
[8] http://www.abortionprocedures.com/ : vidéos réalisées par un ancien médecin avorteur qui explique pourquoi il n'a plus pu le pratiquer un jour.
[9] L'argument le plus courant, celui de la 'capacité à vivre de manière autonome', ne tient pas une seconde : le nouveau-né ou l'enfant en bas-âge ne sont en rien autonomes ; et que dire du jeune adulte qui ne s'assume pas encore financièrement ? Ou de celui qui vit un handicap ou une maladie lourde qui le rend dépendant des machines et équipes médicales ?

Retour vers le sommaire

induites[10] : outre que ces recherches sacrifient des embryons humains, elles sont de fait illégales puisqu'elles pourraient être menées sur des cellules souches induites.

Un sommet d'hypocrisie semble atteint dans la quatrième condition : la loi précise en effet que « *les embryons sur lesquels une recherche a été conduite ne peuvent être transférés à des fins de gestation* ». On est en droit de nourrir quelques inquiétudes au vu du principe empirique qui constate que « *toute limitation législative est destinée à être transgressée* » ; ceci suggère l'apparition future d'humains au code génétique altéré, d'abord de façon superficielle et clandestine, puis officiellement et sans limite : la nouvelle enzyme CRISPR-Cas9 offre aux manipulateurs des possibilités apparemment sans limite, tout comme les profits afférents. La législation britannique a déjà franchi le cap.

Commerce sur l'humain

Dans ce domaine d'apparence simple – la loi française interdit la pratique des mères porteuses (GPA) et encadre le recours aux (peu efficaces[11]) techniques de reproduction assistée (PMA) – la réalité se révèle fluctuante. Tout se passe comme si l'enfant était devenu un simple bien marchand.

De très lucratives officines américaines proposent ainsi ouvertement leurs (onéreux) services de GPA sur catalogue sans que la justice française s'en émeuve ; au contraire, elle sanctionne lourdement ceux qui ont la malséance de lui rappeler que la loi est écrite par les parlementaires et non les magistrats[12].

Le marché de la PMA aiguise également les appétits. La provocation fracassante de 130 médecins français, appuyée par la plupart des grands journaux en mars 2016, vise à forcer la main du législateur. Cette annonce n'a eu aucune conséquence au niveau judiciaire, ni au Conseil de l'Ordre, malgré les transgressions manifestes.

Conclusion

La loi Claeys-Léonetti sur la fin de vie du 2 février 2016[13] donne le droit aux parents, comme au corps médical, de décider si la vie à venir sera « digne » ou non. La terrible question posée par le Pr Lejeune lors de sa conférence de 1969 n'a jamais été plus actuelle : la logique imposerait de créer un « institut national de la mort », qui décide qui a le droit de vivre et qui doit mourir… Mais les promoteurs de cet eugénisme masqué lui ont fait payer très cher l'audace de les confronter aux conséquences de leur propre logique ; ceux d'aujourd'hui ne l'acceptent pas davantage.

---

[10] La pluripotence induite consiste à « reprogrammer » une cellule différenciée en cellule souche en réactivant l'expression des gènes associés au stade embryonnaire (stade pluripotent). On dispose ainsi de cellules présentant des caractéristiques identiques aux cellules embryonnaires (la pluripotente), qui peuvent être utilisées pour la recherche en évitant ainsi tout recours à des embryons.

[11] Les chiffres de l'Agence de BioMédecine donnent un taux de réussite de moins de 20% pour les embryons frais et de moins de 15% lorsqu'ils sont congelés ; ce taux tombe à 10% pour les *laboratoires d'insémination* (chiffres de 2013). Sans parler du coût de ces interventions, on peut comparer au taux de réussite de 50% offert par la naprotechnologie, pour un coût bien moindre et une meilleure prise en charge du couple.

[12] Voir la mésaventure des Juristes pour l'Enfance comme de l'Agence Européenne des Adoptés, par l'arrêt de la Cour de Cassation du 16 mars 2016.

[13] Elle assimile notamment la satisfaction des besoins primaires – alimentation et hydratation – à des 'soins'

Retour vers le sommaire

ANNONCE : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU RÉSEAU VIE

Samedi 21 mai 2016 à 9h45 à la Maison des familles - Lyon 2è

LE RÉSEAU VIE

vous convie à son assemblée générale

Samedi 21 mai à 9h45
Maison des Familles
50-52 cours Charlemagne Lyon 69002

9h45 - Messe
10h30 - Assemblée Générale

11h15 - Conférence de Michel Hermenjat
Il interviendra sur le thème

AVORTEMENT : L'HOMME CE GRAND ABSENT

Michel Hermenjat, auteur du livre :

Cet enfant qui m'a manqué - Parole d'homme face à l'avortement

Il est rare qu'un homme parle de l'avortement. L'auteur le fait avec maîtrise et passion, fort d'une longue expérience en la matière et par le fait même d'avoir été touché dans sa chair par l'avortement de son premier enfant.

Quelle est la responsabilité des hommes dans l'avortement ?

Comment ceux qui se sentent « rancardés » par ce droit des femmes, acquis de haute lutte dans le dernier quart du XX° siècle peuvent-ils être entendus ?

De plus en plus de professionnels issus des secteurs médicaux et socio-éducatifs s'autorisent un bilan critique de quarante ans d'IVG .

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE NOTRE ASSOCIATION

- Rapport moral et financier du Président
- Approbation des comptes des exercices précédents
- Présentation et approbation du budget

Réseau Vie – reseauviefrance@gmail.com

Retour vers le sommaire

OÙ EN EST NOTRE PROJET DE MAISON MÉDICALE ?

Comme nombre d'entre vous le savent, nous désirons ouvrir un cabinet médical qui respectera la vie de la conception jusqu'à la mort naturelle. Il aura pour objectif d'être un lieu d'accueil et d'écoute. Le public y trouvera des consultations spécialisées, notamment dans les domaines de la gynécologie ou de la naprotechnologie… Cette maison médicale sera aussi un lieu où seront dispensées des formations aux méthodes naturelles de régulation des naissances, à l'accompagnement des personnes en fin de vie, etc.

Celui-ci est passé à la vitesse supérieure. Nous venons de missionner Denis Aubron pour une étude de faisabilité.

Denis Aubron a dirigé de nombreux grands projets dans sa vie professionnelle au sein du groupe Vinci pendant près de 25 ans. Il souhaite donner un nouvel équilibre à sa vie professionnelle en y intégrant une dimension éthique et spirituelle forte.

Contenu et démarche :

L'étude sera réalisée sur la base :

- d'entretiens des acteurs et personnalités concernés et impliqués dans ce projet,
- de recherches documentaires,
- de confrontation des hypothèses entre elles et à la réalité des circonstances,
- de proposition d'options.

L'ensemble traversera les 5 domaines suivant :

a) **Acteurs et enjeux médicaux**
b) **Références et cadre éthique**
c) **Modalités d'exercice et d'installation**
d) **Gestion budgétaire et modèle de financement**
e) **Implantation immobilière et localisation**

POUR FINANCER CE PROJET, NOUS AVONS BESOIN DE VOTRE AIDE ! NOUS VOUS REMERCIONS PAR AVANCE DE VOTRE GÉNÉROSITÉ !

Vous pouvez envoyer votre don à :

Réseau Vie 3, allée Berger 69160 Tassin la Demi-lune

Chèque à l'ordre de Réseau Vie (merci de nous indiquer si vous souhaitez recevoir un reçu fiscal)

Ou par virement

La Banque Postale

Centre financier de Lyon

IBAN FR37 2004 1010 0715 8341 1X03 820

Retour vers le sommaire

NOTRE PAGE FACEBOOK S'ANIME !

Vous pouvez nous aider à la faire grandir et à l'améliorer !

Nous avons besoin de vous !

- ✓ **Soutenez notre page et « aimez-la » en cliquant sur le bouton « j'aime » qui se trouve sur la bannière.**
- ✓ **Invitez vos connaissances FB à aimer, à leur tour, notre page.**
- ✓ **Parlez en autour de vous, « likez », commentez et partagez nos publications.**
- ✓ **Envoyez-nous des informations qui pourraient intéresser les membres du Réseau Vie et que nous pourrions, après validation, publier sur cette page.**

https://www.facebook.com/reseauviefrance/

Parmi les informations publiées sur notre page FB, vous trouverez une pétition que nous vous invitons à signer :

« Marisol : Halte au harcèlement des femmes avant l'IVG ».

https://www.change.org/p/marisol-halte-au-harc%C3%A8lement-des-femmes-avant-l-ivg

Retour vers le sommaire

LES ASSOCIATIONS DU RHÔNE : INFORMATIONS DEMANDES…

Le rosaire pour la vie

« Le ROSAIRE MENSUEL POUR LA VIE »
aura lieu
le samedi 21 mai 2016 à 10h30
sur l'esplanade de Fourvière.

Le Rosaire suivant aura lieu le samedi 18 juin, il clôturera la saison de 9 mois consécutifs et reprendra en octobre 2016.

Venez nombreux en ce mois consacré à la Sainte Vierge. Les personnes qui prient ont à cœur de confier à Marie toutes les détresses, mais aussi les espoirs des futures mamans que les personnes écoutantes s'efforcent de soulager. C'est donc un grand moment à ne pas manquer !

Retour vers le sommaire

Messe pour la vie

Le mardi 31 mai
à Villier Morgon
à 11h

Pour clôturer l'année, nous proposons de nous rendre aux extrémités de notre diocèse, à Villier Morgon (près de Beaujeu) le mardi 31 Mai.

Monsieur l'abbé Pattyn nous propose une **messe à 11h** et pense pouvoir attirer quelques paroissiens intéressés par le sujet et l'engagement pro Vie.

Nous disposons de 2 voitures et donc de 8 places si nécessaire. Il faut compter 1h de route.
Le lieu de départ sera décidé, en fonction des personnes inscrites, autour de 9h45
Nous déjeunerons ensuite afin d'échanger de manière conviviale et prévoyons un retour en milieu d'après-midi.

MERCI D'INDIQUER AU PLUS VITE VOTRE PARTICIPATION POUR FINALISER L'ORGANISATION À L'ADRESSE SUIVANTE :
PAT.COLLOMBON@GMAIL.COM

Marthe et Marie
recherche des volontaires
pour vivre une colocation différente

Vous avez entre 25 et 35 ans ? Vous êtes jeune pro et vous souhaitez donner plus de sens à votre vie ? Vous souhaitez vous engager concrètement dans une action solidaire qui puise sa source dans des valeurs profondément humaines ? Vous êtes touchée par la cause des femmes enceintes en difficulté ?

Nous vous proposons de rejoindre une colocation atypique dans le 5ème arrondissement de Lyon en tant que volontaire : une COLOCATION SOLIDAIRE !

L'association la Maison de Marthe et Marie accueille des femmes enceintes qui traversent un moment difficile en raison de leur grossesse et qui ont besoin de soutien pour vivre sereinement l'accueil de leur bébé.

Nous leur proposons de vivre dans un appartement partagé de 7 chambres avec salle commune dans lequel nous accueillons 3 femmes enceintes ou jeunes mamans avec leurs nourrissons et 4 volontaires. Le loyer est modéré. Les volontaires sont des jeunes pro qui travaillent à l'extérieur et qui partagent le quotidien des futures et jeunes mamans. Elles les accompagnent par leur présence, leur bienveillance, leur écoute et le partage d'une vie en communauté.

Pour plus d'informations : www.martheetmarie.fr

Contact : colocation-lyon@martheetmarie.fr

Retour vers le sommaire

Le site www.ivg.net a besoin de vous !

Le site www.ivg.net réalise un travail remarquable pour aider les futures mères.
Son audience dépend de son référencement sur Google et autres moteurs de recherche.

Aidez-le à rester N°1 !

Pour cela il faut :

- ✓ **Taper "ivg" dans la barre de recherche de votre navigateur**
- ✓ **Choisir "www.ivg.net"**
- ✓ **Rester quelques minutes sur le site, naviguer dedans en changeant de pages ou tout simplement en lançant une vidéo et en passant à autre chose…**
- ✓ **Renouveler l'opération plusieurs fois par jour (quand vous arrivez à saturation, ou que vous connaissez le site par cœur, vous pouvez ouvrir une autre page et regarder vos mails pendant ce temps ;-) !**

COMMANDER LE LIVRE IVG SANS TABOU

Vous pouvez commander le livre en écrivant à :
Réseau Vie
3, Allée Berger
69 160 Tassin-la-Demi-Lune

Prix 15€ + frais de port 5€

Retour vers le sommaire